

M. le Président,

*En attaquant une première fois l'arrêté de création de l'établissement public foncier de la Vendée, la région a très objectivement fait perdre un an à ce projet. Aujourd'hui, vous proposez à notre assemblée de réitérer cette véritable opération de laminage. Trop c'est trop et c'est un devoir moral de dénoncer vos mensonges et votre acharnement à lutter contre l'intérêt des Vendéens.*

Vous mentez en omettant sciemment de dire que l'établissement public foncier de la Vendée ne s'oppose en rien à un projet d'EPF porté par la région des Pays de la Loire. **La Vendée ne vous empêche pas de monter un projet sur d'autres parties du territoire régional.** En réalité, en vous obstinant contre l'EPF de la Vendée, **vous cherchez à cacher l'échec de votre initiative** puisque la Vendée n'est pas le seul département à vous avoir adressé une fin de non recevoir.

Vous mentez aussi en affirmant dans votre rapport que « *le Conseil d'Etat, dans sa décision du 22 juillet 2009, aurait donné raison à l'analyse de la région* ». **C'est d'une malhonnêteté rare !** Voilà ce que dit exactement l'arrêt du Conseil d'Etat : « *il existe dans le département de la Vendée des besoins fonciers d'une importance particulière, liés tant à une augmentation de la population supérieure à la moyenne nationale qu'à une forte demande en terrains pour les résidences secondaires et pour l'activité économique ; la circonstance que d'autres parties de la région des Pays de la Loire connaissent des besoins au moins aussi importants ne fait pas obstacle à la création d'un établissement public foncier en Vendée* ». Cela, M. le Président, c'est un désaveu profond de votre analyse.

Vous prétendiez et vous persistez à prétendre que le cadre départemental n'est pas pertinent. Le Conseil d'Etat dit exactement le contraire.

Vous saviez d'ailleurs que le Conseil d'Etat se prononcerait dans ce sens puisqu'il existe déjà des EPF départementaux (Yvelines, Hauts de Seine, Val d'Oise...).

Vous mentez enfin lorsque vous affirmez que « *l'EPF Vendéen apparaît comme décalé et très en retrait par rapport à celui élaboré par la Région* ». La Vendée prévoit de consacrer à terme 15 millions d'euros à son EFP soit 25€ par habitant quand la région avait annoncé 50 millions soit 15€ par habitant !

*Dans ces conditions M. le Président et compte tenu du caractère objectivement malhonnête de votre démarche, je ne peux que déplorer l'acharnement contre le département de la Vendée.*

Il s'agit d'abord d'un **acharnement idéologique**. Au fond, avec votre hypothétique EPF régional, vous voulez, dites vous, concourir à la réalisation de grands projets, traiter les friches industrielles et aider à la réalisation de très nombreux logements sociaux.

Avec l'EPF départemental, la Vendée veut **encourager l'accession à la propriété des ménages Vendéens y compris dans les zones côtières très chères, revaloriser les centres bourgs des communes moyennes, aider les communautés de communes à aménager des zones économiques.**

Oui, M. Auxiette, les approches sont différentes, la Vendée veut maîtriser son foncier. La Vendée ne veut pas qu'un EPF plus large finance en grande partie le foncier des métropoles, territoires favoris de l'action régionale. La Vendée souhaite pouvoir garder un développement équilibré et multipolaire qui fait sa réussite et sa qualité de vie. Nous avons compris depuis 6 ans que telle n'était pas votre vision de l'aménagement du territoire régional mais laissez les Vendéens développer leur modèle.

Il s'agit enfin d'un **acharnement politicien pitoyable** car vous savez parfaitement qu'au-delà de l'erreur de procédure qui a conduit à l'annulation du décret créant l'EPF Vendéen, le Conseil d'Etat rejettera votre recours sur le fond.

Votre obstination n'est que manœuvre tactique contre le conseil général de la Vendée mais les vraies victimes de votre entêtement sont :

- les jeunes familles Vendéennes
- les foyers modestes
- les élus locaux
- les artisans Vendéens

Oui M. Auxiette, ce sont eux aussi des Ligériens!